

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS

Le vingt huit février deux mille vingt cinq à 14 heures 00, le Conseil communautaire, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire à MURAT, sous la présidence de Monsieur Didier ACHALME, Président de Hautes Terres Communauté.

Étaient présents :

Didier ACHALME, Gilles AMAT, Claire ANDRIEUX-JANNETTA, Daniel BERTHEOL, André BOUARD, Frédérique BUCHON, Georges CEYTRE, Gilles CHABRIER, Claude CHANUT, Magali CRAUSER, Alain CROS (en remplacement de Franck DE MAGALHAES), Bernard DELOSTAL, Denis DELPIROU, Jennifer DEVEZE, Christian DONIOL, Fabienne FARRADECHE, Xavier FOURNAL, Danielle GOMONT, Éric JOB, Pierre JUILLARD, Jean-François LANDES, Danièle MAJOREL, Michel MARSAL, Daniel MEISSONNIER, Jean-Pierre PENOT, Colette PONCHET-PASSEMARD, Michel PORTENEUVE, Gérard POUDEROUX, Jean-Paul REBOUL, Félix ROCHE, Pierrick ROCHE, Danielle ROLLAND, Jean RONGIER, Philippe ROSSEEL, Nadia TERREN, Josette TOUZET, Alain VAN SIMMERTIER, Roland VERNET, Éric VIALA, Roland VIDAL

Étaient absents excusés :

Karine BATIFOULIER, Vivien BATIFOULIER, Bernadette BEAUFORT-MICHEL, Lucette CHAUVEL, Agnès CREGUT, David GENEIX, Robert JOUVE, Emmanuelle LAMBERT-DELHOMME, Philippe LEBERICHEL, Luc LESCURE, Thierry MATHIEU, Bernard PAGENEL, Philippe SARANT, Christophe SOULIER, Claire TEISSEDE, André TRONCHE, Marie-Claire TUFFERY, Jean Louis VERDIER

Pouvoirs :

Philippe LEBERICHEL pouvoir à Éric JOB, Thierry MATHIEU pouvoir à Gilles CHABRIER, Bernard PAGENEL pouvoir à Jean-François LANDES, Philippe SARANT pouvoir à Pierrick ROCHE

Vu l'arrêté préfectoral n°2025-336 du 27/02/2025 fixant la répartition et le nombre de sièges communautaires de Hautes Terres Communauté à 60. Les exécutifs des communes de Chalinargues et Celles n'étant à ce jour pas installés, les sièges communautaires représentant ces communes sont vacants, portant à 58 le nombre de sièges communautaires pour la séance du conseil communautaire du 28/02/2025.

Date et affichage de la convocation : 21 février 2025
Secrétaire de séance : Colette PONCHET-PASSEMARD
Membres en exercice : 58
Présents : 40 – Pouvoirs : 4 – Votants : 44

Pour : 44
Contre : 0
Abstention : 0
Ne prend pas part au vote : 0

Objet : Modification du tableau des effectifs des emplois permanents de Hautes Terres Communauté

Vu le Code de la fonction publique territoriale ;

Vu le Code général de la fonction publique, notamment ses articles L.313-1 et L.332-8 ;

Vu le budget ;

Vu les décrets portant statuts particuliers des cadres d'emplois et organisant les grades s'y rapportant ;

Vu le tableau des emplois et des effectifs ;

Vu l'article L.313-1 du Code général de la fonction publique, stipulant qu'il appartient à l'organe délibérant de la collectivité, sur proposition de l'autorité territoriale, de fixer les effectifs des emplois permanents nécessaires au fonctionnement des services ;

Considérant qu'il est nécessaire de mettre à jour le tableau des effectifs des emplois permanents de la collectivité ;

Vu l'avis du Comité Social Territorial en date du 27 novembre 2024 pour la suppression des emplois non pourvus ;

Le Conseil communautaire,
Où l'exposé de Monsieur le Président,
Après en avoir délibéré, DÉCIDE :

- **D'APPROUVER** le tableau des effectifs des emplois permanents de la collectivité, à compter du 10 décembre 2024, tel que présenté en annexe de la présente délibération ;
- **DE PRÉCISER** que les précédentes délibérations fixant le tableau des effectifs de Hautes Terres Communauté sont abrogées à compter de l'entrée en vigueur de la présente ;
- **DE DIRE** que les crédits nécessaires sont inscrits au budget de la collectivité ;

- **D'ADRESSER** une ampliation de la présente à Monsieur le Préfet du Cantal pour le contrôle de sa légalité.

Ainsi fait et délibéré les jours, mois et an

Pour copie conforme

Le Président,

Didier ACHALME



Le Secrétaire de séance

Colette PONCHET-PASSEMARD

A handwritten signature in blue ink, appearing to be "C. Ponchet-Passemard", written over the printed name.

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours devant le Tribunal Administratif de Clermont-Ferrand dans un délai de deux mois à compter de sa publication.

Envoyé en préfecture le 17/03/2025

Reçu en préfecture le 17/03/2025

Publié le



ID : 015-200066637-20250228-2025_CC_025-DE

Emplois permanents	Cat.	Quotité tps travail	Emploi créé	Emploi pourvu			Emploi vacant	/ de création	
				Stagiaire / Titulaire	Non titulaire	CDI		Après avis CST	Prévue
Filière administrative									
Adjoint administratif	C	35/35	1	0	0	0	1		
Adjoint administratif	C		1	0	0	0	1		
Adjoint administratif principal 2ème cl	C	35/35	1	1	0	0	0		
Adjoint administratif principal 2ème cl	C	35/35	1	0	0	1	0		
Adjoint administratif principal 2ème cl	C	35/35	1	1	0	0	0		
Adjoint administratif principal 2ème cl	C	35/35	1	1	0	0	0		
Adjoint administratif principal 2ème cl	C		4	3	0	1	0		
Adjoint administratif principal 1ère cl	C	35/35	1	1	0	0	0		
Adjoint administratif principal 1ère cl	C	35/35	1	0	0	0	1		
Adjoint administratif principal 1ère cl	C	22,75/35	1	1	0	0	0		
Adjoint administratif principal 1ère cl	C		3	2	0	0	1		
Rédacteur	B	35/35	1	0	0	0	1		
Rédacteur	B	35/35	1	0	1	0	0		
Rédacteur	B	35/35	1	0	0	0	0		
Rédacteur	B	35/35	1	0	1	0	0		
Rédacteur	B		4	0	2	0	1		
Rédacteur Principal 2ème cl	B	35/35	1	0	0	1	0		
Rédacteur Principal 2ème cl	B	35/35	1	0	0	0	1		
Rédacteur Principal 2ème cl	B		2	0	0	1	1		
Rédacteur Principal 1ère cl	B	35/35	1	0	0	0	1		
Rédacteur Principal 1ère cl	B		1	0	0	0	1		
Attaché	A	35/35	1	1	0	0	0		
Attaché	A	35/35	1	0	0	1	0		
Attaché	A	35/35	1	0	0	1	0		
Attaché	A	35/35	1	0	1	0	0		
Attaché	A	35/35	1	0	1	0	0		
Attaché	A	35/35	1	0	1	0	0		
Attaché	A		6	1	3	2	0		
Attaché principal	A	35/35	1	0	0	1	0		
Attaché principal	A		1	0	0	1	0		
Directeur des ets publics de 10 à 20000	A	35/35	1	1	0	0	0		
Directeur des ets publics de 10 à 20000	A		1	1	0	0	0		
TOTAL			23	7	5	5	5		
Filière Technique									
Adjoint technique territorial	C	35/35	1	1	0	0	0		
Adjoint technique territorial	C	35/35	1	1	0	0	0		
Adjoint technique territorial	C	35/35	1	1	0	0	0		
Adjoint technique territorial	C	35/35	1	1	0	0	0		
Adjoint technique territorial	C	35/35	1	1	0	0	0		
Adjoint technique territorial	C	35/35	1	1	0	0	0		
Adjoint technique territorial	C	35/35	1	0	0	0	1		
Adjoint technique territorial	C	35/35	1	1	0	0	0		
Adjoint technique territorial	C	35/35	1	0	1	0	0		
Adjoint technique territorial	C		9	7	1	0	1		
Adjoint technique ppal 2eme cl	C	35/35	1	1	0	0	0		
Adjoint technique ppal 2eme cl	C	35/35	1	0	0	0	1		
Adjoint technique ppal 2eme cl	C	35/35	1	1	0	0	0		
Adjoint technique ppal 2eme cl	C		3	2	0	0	1		
Adjoint technique principal 1ère cl	C	35/35	1	1	0	0	0		
Adjoint technique principal 1ère cl	C	35/35	1	1	0	0	0		
Adjoint technique principal 1ère cl	C	35/35	1	1	0	0	0		
Adjoint technique principal 1ère cl	C	35/35	1	0	0	0	1		
Adjoint technique principal 1ère cl	C		4	3	0	0	1		
Agent de maîtrise principal	C	35/35	1	1	0	0	0		
Agent de maîtrise principal	C		1	1	0	0	0		

Emplois permanents	Cat.	Quotité tps travail	Emploi créé	Emploi pourvu			Emploi vacant	/ de création	
				Stagiaire / Titulaire	Non titulaire	CDI		Après avis CST	Prévue
Agent de maîtrise	C	35/35	1	0	0	0	1		
<i>Agent de maîtrise</i>	C		1	0	0	0	1		
Technicien	B	35/35	1	0	0	1	0		
Technicien	B	35/35	1	0	1	0	0		
Technicien	B	35/35	1	0	1	0	0		
<i>Technicien</i>	B		3	0	2	1	0		
Ingénieur	A	35/35	1	1	0	0	0		
Ingénieur	A	35/35	1	0	0	0	1		
Ingénieur	A	35/35	1	0	1	0	0		
Ingénieur	A	35/35	1	0	1	0	0		
<i>Ingénieur</i>	A		4	1	2	0	1		
Ingénieur principal	A	35/35	1	1	0	0	0		
Ingénieur principal	A	35/35	1	1	0	0	0		
<i>Ingénieur principal</i>	A		2	2	0	0	0		
TOTAL			27	16	5	1	5		
Filière Culturelle - secteur enseignement artistique									
Assistant d'ensgnt artistique ppal 2ème cl	B	4,25/20	1	0	0	1	0		
Assistant d'ensgnt artistique ppal 2ème cl	B	11,5/20	1	0	0	1	0		
Assistant d'ensgnt artistique ppal 2ème cl	B	6,5/20	1	0	1	0	0		
Assistant d'ensgnt artistique ppal 2ème cl	B	6,0/20	1	0	1	0	0		
Assistant d'ensgnt artistique ppal 2ème cl	B	3,75/20	1	0	0	1	0		
<i>Assistant d'ensgnt artistique ppal 2ème cl</i>	B		5	0	2	3	0		
Assistant d'ensgnt artistique ppal 1ère cl	B	10/20	1	1	0	0	0		
Assistant d'ensgnt artistique ppal 1ère cl	B	6/20	1	1	0	0	0		
Assistant d'ensgnt artistique ppal 1ère cl	B	6,5/20	1	1	0	0	0		
Assistant d'ensgnt artistique ppal 1ère cl	B	6,5/20	1	0	0	1	0		
<i>Assistant d'ensgnt artistique ppal 1ère cl</i>	B		4	3	0	1	0		
TOTAL			9	3	2	4	0		
Filière Animation									
Adjoint territorial d'animation	C	35/35	1	0	0	1	0		
<i>Adjoint territorial d'animation</i>	C		1	0	0	1	0		
Adjoint d'animation ppal 2eme cl	C	35/35	1	0	0	0	1		
Adjoint d'animation ppal 2eme cl	C	35/35	1	0	1	0	0		
Adjoint d'animation ppal 2eme cl	C	35/35	1	0	0	1	0		
<i>Adjoint d'animation ppal 2eme cl</i>	C		3	0	1	1	1		
Adjoint d'animation ppal 1ère cl	C	35/35	1	1	0	0	0		
<i>Adjoint d'animation ppal 1ère cl</i>	C		1	1	0	0	0		
Animateur	B	35/35	1	1	0	0	0		
Animateur	B	35/35	1	0	0	1	0		
<i>Animateur</i>	B		2	1	0	1	0		
Animateur principal 2eme classe	B	35/35	1	0	0	0	1		
<i>Animateur principal 2eme classe</i>	B		1	0	0	0	1		
TOTAL			8	2	1	3	2		
Filière Médico-sociale									
Assistant socio éducatif	B	35/35	1	0	0	1	0		
<i>Assistant socio éducatif</i>	B		1	0	0	1	0		
TOTAL			1	0	0	1	0		
TOTAL - Emplois permanents			68	28	13	14	12		